



**PREFECTURE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°75-2024-075

PUBLIÉ LE 6 FÉVRIER 2024

Sommaire

Direction régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France / Unité départementale de l'architecture et du patrimoine de Paris

75-2024-02-05-00008 - Arrêté N°2024-017 - Autorisation de rénovation de l'artère haute tension (réseaux électriques souterrains) - déposée par M. Dominique TURPIN de l'entreprise ENEDIS-DR Paris - Site classé du Bois de Boulogne dans le 16ème arrondissement de Paris (2 pages)

Page 3

Direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France / pôle planification urbaine et aménagement durable

75-2024-02-06-00003 - Arrêté inter préfectoral portant renouvellement de la composition de la commission consultative de l'environnement (5 pages)

Page 6

Préfecture de Police / Cabinet

75-2024-02-05-00007 - arrêté n ° 2024-00143 fixant la liste annuelle d'aptitude du personnel apte à exercer dans le domaine de la prévention contre les risques d'incendie et de panique à Paris et dans les départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne du 1er janvier au 31 décembre 2024 (8 pages)

Page 12

Direction régionale des affaires culturelles
d'Ile-de-France

75-2024-02-05-00008

Arrêté N°2024-017 - Autorisation de rénovation
de l'artère haute tension (réseaux électriques
souterrains) - déposée par M. Dominique TURPIN
de l'entreprise ENEDIS-DR Paris - Site classé du
Bois de Boulogne dans le 16ème arrondissement
de Paris

**Unité départementale de l'architecture et du patrimoine de Paris
Drac Ile de France**

**PRÉFET DE LA REGION D'ÎLE DE FRANCE
PRÉFET DE PARIS**

ARRÊTÉ N° 2024 – 017

**Portant approbation assorti de prescriptions à l'autorisation spéciale de travaux N° 075 116 24 P0001,
déposée par M. Dominique TURPIN de l'entreprise ENEDIS-DR Paris,
visant des travaux de rénovation de l'artère Haute Tension (réseaux électriques souterrains)
qui alimente l'hippodrome d'Auteuil
sis route d'Auteuil aux Lacs, route de Mortemart et route de la Seine à la Butte de Mortemart
situés dans le site classé du Bois de Boulogne dans le 16^{ème} arrondissement de Paris**

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 341-7 et L. 341-10 ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles R. 421-7 à R. 421-12 ;

Vu l'arrêté n°2023-078 – 75-2023-09-15-00004 du 15/09/2023 de Monsieur Laurent Roturier, Directeur Régional des Affaires culturelles d'Île-de-France (DRAC), portant subdélégation de signature à Monsieur Frédéric Masviel, chef de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine de Paris, en matière d'espaces protégés, articles R.341-10 et 11 du code de l'environnement ;

Vu l'autorisation spéciale de travaux (AS) N° 075 116 24 P0001, déposée par M. Dominique TURPIN de l'entreprise ENEDIS-DR Paris, visant des travaux de rénovation de l'artère Haute Tension (réseaux électriques souterrains) qui alimente l'hippodrome d'Auteuil, sis route d'Auteuil aux Lacs, route de Mortemart et route de la Seine à la Butte de Mortemart, situés dans le site classé du Bois de Boulogne dans le 16^{ème} arrondissement de Paris;

Vu la transmission de l'AS N° 075 116 24 P0001, visant des travaux de rénovation de l'artère Haute Tension (réseaux électriques souterrains) qui alimente l'hippodrome d'Auteuil, sis route d'Auteuil aux Lacs, route de Mortemart et route de la Seine à la Butte de Mortemart situés dans le site classé du Bois de Boulogne dans le 16^{ème} arrondissement de Paris par M. Dominique TURPIN de l'entreprise ENEDIS-DR Paris en date du 31/01/2024;

Vu l'avis favorable assorti de prescriptions de l'architecte des bâtiments de France en date du 31/01/2024.

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er}: Les travaux liés à l'AS N° 075 116 24 P0001, déposée par M. Dominique TURPIN de l'entreprise ENEDIS-DR Paris, visant des travaux de rénovation de l'artère Haute Tension (réseaux électriques souterrains) qui alimente l'hippodrome d'Auteuil sis route d'Auteuil aux Lacs, route de Mortemart et route de la Seine à la Butte de Mortemart, situés dans le site classé du Bois de Boulogne dans le 16^{ème} arrondissement de Paris sont autorisés assortis de prescriptions.

ARTICLE 2: Lors de la réalisation des travaux, toutes les précautions seront prises afin de préserver le système racinaires et le houppier des arbres.

Les tranchées seront réalisées à au moins deux mètres du tronc des arbres

ARTICLE 3 : Le préfet de Paris, préfet de la région d'Île de France et le Chef de l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de Paris sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région d'Île-de-France.

Fait à Paris, le 05 février 2024
Pour le Préfet de la Région d'Îl-de-France,
Préfet de Paris
et par subdélégation,
le Chef de l'unité départementale
de l'architecture et du patrimoine de Paris

Signé

Frédéric MASVIEL

Informations importantes

- Le présent arrêté est délivré sans préjudice du droit des tiers (obligations contractuelles, servitudes de droit privé, etc...)
- L'autorisation est sous réserve de l'obtention de l'accord du propriétaire de l'immeuble.
- **Recours** : le titulaire de la présente décision, qui désire la contester, peut saisir le tribunal administratif compétent, d'un recours contentieux dans les 2 mois à partir de la notification de l'arrêté attaqué. Il peut également saisir le préfet d'un recours gracieux. Cette dernière démarche prolonge le délai du recours contentieux qui doit, alors, être introduit dans les 2 mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme d'un délai de 4 mois vaut rejet implicite).

Direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France

75-2024-02-06-00003

Arrêté inter préfectoral
portant renouvellement de la composition de la
commission consultative de l'environnement



**PRÉFET
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**PRÉFET
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ARRÊTÉ INTERPRÉFECTORAL N°

portant renouvellement de la composition de la commission consultative de l'environnement de l'héliport de Paris – Issy-les-Moulineaux – Valérie André

**Le préfet de la région d'Île-de-France,
préfet de Paris
Commandeur de la légion d'honneur
Officier de l'ordre national du mérite**

**Le préfet des Hauts-de-Seine
Chevalier de la légion d'honneur
Chevalier de l'ordre national du mérite**

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 571-13 et R. 571-70 à R. 571-80 ;

Vu le décret du 22 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Marc GUILLAUME en qualité de préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Laurent HOTTIAUX en qualité de préfet des Hauts-de-Seine ;

Vu l'arrêté interpréfectoral n° 90-175 du 7 mars 1990, modifié, portant création de la commission consultative de l'environnement de l'héliport de Paris – Issy-les-Moulineaux ;

Vu l'arrêté interpréfectoral n° 75-2021-01-25-012 du 25 janvier 2021 portant renouvellement et modification de la commission consultative de l'environnement de l'héliport de Paris – Issy-les-Moulineaux ;

Considérant que le mandat des représentants du conseil régional d'Île-de-France a été renouvelé par une délibération du 1^{er} juillet 2021 à la suite de l'installation de l'assemblée départementale ;

Considérant que le mandat des représentants du conseil régional de l'Île-de-France a été renouvelé par une délibération n° CR 2022-020 du 19 mai 2022 ;

Considérant que le mandat des représentants des associations de riverains de l'aérodrome et des associations de protection de l'environnement et du cadre de vie concernées par l'environnement aéroportuaire, de Boulogne Environnement, d'Environnement 92, de Val de Seine Vert, du comité de sauvegarde des sites de Meudon, de la Plate-forme des associations parisiennes d'habitants et de XVI^e Demain a été renouvelé ;

Considérant que le mandat des représentants des professions aéronautiques de l'Union française de l'hélicoptère et d'Aéroports de Paris a été renouvelé ;

Considérant qu'il convient, en conséquence, de modifier la liste nominative des membres de la commission consultative de l'environnement de l'héliport de Paris – Issy-les-Moulineaux – Valérie André ;

Sur proposition du préfet, directeur de cabinet du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris et du secrétaire général de la préfecture des Hauts-de-Seine ;

ARRÊTENT

ARTICLE 1^{er}

La composition de la commission consultative de l'environnement de l'héliport de Paris – Issy-les-Moulineaux – Valérie André est renouvelée comme suit :

Représentants des collectivités territoriales :

Conseil régional d'Île-de-France
Titulaire : M. Pierre DENIZIOT
Suppléant : Mme Florence DE PAMPELONNE

Métropole du Grand Paris
Titulaire : M. Philippe GOUJON
Titulaire : M. André SANTINI
Titulaire : M. Didier GONZALES

Suppléante : Mme Marion PARISSET
Suppléant : M. Bernard GAUDUCHEAU
Suppléant : M. Jacques-Henri SEMELLE

Conseil départemental des Hauts-de-Seine
Titulaire : Mme Nathalie PITROU
Suppléante : M. Ludovic GUILCHER

Conseil de Paris
Titulaire : M. Florian SITBON
Suppléante : M. Daniel-Georges COURTOIS

Représentants des associations de riverains et de défense de l'environnement :

XIVe Demain

Titulaire : M. Philippe PORTÉ

Suppléant : M. François DOUADY

Val de Seine Vert

Titulaire : M. Frédéric PUZIN

Suppléant : M. Laurent THIBAUT

Comité de sauvegarde des sites de Meudon

Titulaire : M. Christian MITJAVILE

Suppléant : M. Jean-Baptiste DELAPORTE

Environnement 92

Titulaire : M. Michel RIOTTOT

Suppléante : Mme Clotilde NORGUET

Boulogne environnement

Titulaire : M. Jean-Louis TOURLIÈRE

Suppléant : M. Jean-Paul TORRIS

Plate-Forme des associations parisiennes d'habitants

Titulaire : M. Claude BIRENBAUM

Suppléant : M. Jean-Marie BLOT

Représentants des professions aéronautiques :

Les représentants des usagers de l'héliport

Titulaire : M. Thierry COUDERC

Titulaire : Mme Rebecca MOREAU

Suppléant : M. Christophe ROSSET

Suppléant : M. Pierre-Olivier MATHIAN

Les représentants de l'exploitant de l'héliport

Titulaire : M. Sébastien COUTURIER

Titulaire : M. Olivier DELATTE

Suppléant : M. Laurent KADDOUCH

Suppléante : Mme Pascale BOULAY

Les représentants des personnels exerçant leur activité sur l'héliport

Titulaire : M. Rodophe KUNTZ

Titulaire : Mme Alexandra GALOPIN

Suppléant : M. Vincent DEPONT

Suppléant : Jean-Pierre HOUEIX

ARTICLE 2

Les représentants des administrations appelés à assister de façon permanente aux réunions de la commission consultative de l'environnement de l'héliport de Paris – Issy-les-Moulineaux – Valérie André sont les suivants :

1° Le préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris ou son représentant

2° Le préfet de police ou son représentant

3° Le préfet des Hauts-de-Seine ou son représentant

4° Le directeur de la sécurité de l'aviation civile – Nord ou son représentant

5° Le commandant de la gendarmerie des transports aériens de Paris-Orly ou son représentant

6° La directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France ou son représentant

ARTICLE 3

La commission consultative de l'environnement de l'héliport est présidée par le préfet de la région Île-de-France, préfet de Paris ou son représentant.

ARTICLE 4

La durée du mandat des membres représentant les professions aéronautiques et des associations de riverains et de défense de l'environnement est de trois ans. Ce mandat prend fin si son titulaire perd la qualité au titre de laquelle il a été désigné.

Le mandat des représentants des collectivités territoriales s'achève avec le mandat des assemblées auxquelles ils appartiennent.

Toute personne désignée pour remplacer un membre en cours de mandat l'est pour la période restant à courir jusqu'au terme de son mandat.

ARTICLE 5

Le secrétariat de la commission est assuré par Aéroports de Paris, chargé d'organiser les commissions consultatives de l'environnement de l'héliport de Paris – Issy-les-Moulineaux – Valérie André.

ARTICLE 6 :

Le présent arrêté entre en vigueur à compter du 26 janvier 2024.

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture des Hauts-de-Seine, accessibles sur leurs sites Internet respectifs : www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france et www.hauts-de-seine.gouv.fr.

Il est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Paris, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 7 :

Le préfet, directeur de cabinet du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris et le secrétaire général de la préfecture des Hauts-de-Seine sont chargés, chacun en ce qui le concerne.

Fait le 6 février 2024

Le préfet de la région d'Île-de-France,
préfet de Paris

Signé

Le préfet des Hauts-de-Seine

Signé

Préfecture de Police

75-2024-02-05-00007

arrêté n ° 2024-00143

fixant la liste annuelle d'aptitude du personnel
apte à exercer dans le domaine
de la prévention contre les risques d'incendie et
de panique à Paris et dans les départements des
Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du
Val-de-Marne
du 1er janvier au 31 décembre 2024

arrêté n ° 2024-00143

fixant la liste annuelle d'aptitude du personnel apte à exercer dans le domaine de la prévention contre les risques d'incendie et de panique à Paris et dans les départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024

Le préfet de police,

Vu le code de la défense ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du ministre de la défense du 14 février 2014 relatif à l'organisation de la brigade de sapeurs-pompiers de Paris ;

Vu l'arrêté du 17 janvier 2012 modifiant l'arrêté du ministre de l'intérieur en date du 25 janvier 2006 fixant le guide national de référence relatif à la prévention contre les risques d'incendie et de panique ;

Sur proposition du général commandant la brigade de sapeurs-pompiers de Paris ;

arrêté

Article 1^{er}

La liste nominative du personnel de la brigade de sapeurs-pompiers de Paris apte à participer aux commissions dans le domaine de la prévention contre les risques d'incendie et de panique à Paris et dans les départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024, est fixée comme suit :

Nom	Prénom	Formation
Responsable départemental de la prévention		
BONNET	Alexandre	PRV 3
BOT	Yvon	PRV 3
CLERBOUT	Olivier	PRV 3
DIQUELLOU	Fabrice	PRV 3
DUARTE PAIXAO	Jean-François	PRV 3
DUPRÉ	Stéphane	PRV 3
DURAND	Stéphane	PRV 3
LALLET	David	PRV 3
LEMAIRE	Cédric	PRV 3
MOIGNE	Fabien	PRV 3
MOULIN	Eric	PRV 3
TESSON	François-Xavier	PRV 3
TRINQUANT	Frédéric	PRV 3

VAZ DE MATOS	José	PRV 3
WEBER	Pascal	PRV 3
Préventionniste		
ABADIE	Franck	PRV 2
ABADIE	Jonathan	PRV 2
ADENOT	Pierre-Olivier	PRV 2
ADLER	Grégory	PRV 2
AKIL	Verner	PRV 2
ALBAUT	Jérôme	PRV 2
ALBERINI	Adrien	PRV 2
ALMOND	Christophe	PRV 2
ALVES DE OLIVEIRA	Julien	PRV 2
ARPIN	Joël	PRV 2
AUBIN	Christophe	PRV 2
AUBIN	David	PRV 2
AUBRY	Pascal	PRV 2
BAEZA	Sylvain	PRV 2
BALMITGÈRE	Jean	PRV 2
BANASIAK	Julien	PRV 2
BARAT	Fabien	PRV 2
BARNAY	Jean-Luc	PRV 2
BARRILLON	Louis	PRV 2
BARTHELEMY	Nicolas	PRV 2
BASSIÈRE	Loïc	PRV 2
BEAU	Freddy	PRV 2
BEAUCOURT	Pierre	PRV 2
BEAUMONT	Alexis	PRV 2
BECK	Samy	PRV 2
BÉRAULT	Frédéric	PRV 2
BERRARD	Stéphane	PRV 2
BERTOUX	David	PRV 2
BESCHON	Nicolas	PRV 2
BILLEBAULT	Laurent	PRV 2
BIRCKENSTOCK	Philippe	PRV 2
BLOC'H	Laurent	PRV 2
BODEVING	Kévin	PRV 2
BŒUF	Gérald	PRV 2
BOINVILLE	Christophe	PRV 2
BOISGARD	Sébastien	PRV 2
BOISSINOT	Charles	PRV 2
BONNIER	Franck	PRV 2
BORTZMEYER	Willy	PRV 2
BOUGEARD	Franck	PRV 2
BOUILLIER	Frédéric	PRV 2
BOULANGÉ	Anthony	PRV 2
BOUQUET	Mickaël	PRV 2
BOURGEOIS	Sébastien	PRV 2
BOUVIER	Nicolas	PRV 2
BRESCH	Adrien	PRV 2

BRICMAN	Thibaud	PRV 2
BRILLARD	Philippe	PRV 2
BURTIN	Olivier	PRV 2
CAHART	Aurélien	PRV 2
CANAC	Jérémie	PRV 2
CHALMANDRIER	Florent	PRV 2
CHALMIN	Aymeric	PRV 2
CHAMPSEIX	Loïc	PRV 2
CHARTIER	Sébastien	PRV 2
CHATENET	Bruno	PRV 2
CHAUMIER	Nathan	PRV 2
CHAUVIN	Vincent	PRV 2
CHEVALIER	Steeven	PRV 2
CHIVARD	Sébastien	PRV 2
CHOUQUET	Sébastien	PRV 2
CLAIRET	Benoît	PRV 2
CLASTRIER	Alexandre	PRV 2
CLAVIER	Ludovic	PRV 2
CLERBOUT	Olivier	PRV 2
CLERGET	David	PRV 2
CONSTANT	Matthieu	AP 2
CORBIN	Arnaud	PRV 2
COSTA	Olivier	PRV 2
COULAUD	Willy	PRV 2
COURBEBASSE	Jean	PRV 2
COURTIAL	Alexandre	PRV 2
CREIGNOU	Simon	PRV 2
CUNIOT	Jean-Baptiste	PRV 2
DAULLET	David	PRV 2
DE SAINT EXUPÉRY	Guillaume	PRV 2
DEBIZE	Christian	PRV 2
DECALLONNE	Thomas	PRV 2
DE JESUS	Laurent	PRV 2
DELAUNAY	Jordan	PRV 2
DELCEY	Aurélien	PRV 2
DELÉCOLLE	Alexandre	PRV 2
DELHAYE	John	PRV 2
DEMAY	Jérôme	PRV 2
DEMOUGEOT-NESTOUR	Quentin	PRV 2
DESLANDES	Alexandre	PRV 2
DESTRIBATS	Adrien	PRV 2
DIÉ	Cédric	PRV 2
DILLENSEGER	Pascal	PRV 2
DISSON	Maxime	PRV 2
DORNINI	Lorenzo	PRV 2
DURMORD	Yves	PRV 2
DUVAL	Cédric	PRV 2
EDOUARD	Kévin	PRV 2
ELHINGER	David	PRV 2
ESCALLE	Thibaud	PRV 2

ESTEBAN	Marc	PRV 2
EUVRARD	Hervé	PRV 2
FADHUILE-CREPY	Antoine	PRV 2
FARAON	Eric	PRV 2
FAUCON	Valentin	PRV 2
FAZZARI-DIMET	Jean-Noël	PRV 2
FEBVRE	Maxime	PRV 2
FENÉ	Frédéric	PRV 2
FERRO	Christophe	PRV 2
FÉVRIER	Frédéric	PRV 2
FÉVRIER	Jérémy	PRV 2
FEYDI	Yanne	PRV 2
FONTAN	Nicolas	PRV 2
FOUCHERES	Laurent	PRV 2
FOUGERON	Xavier	PRV 2
FOUQUIER	Tristan	PRV 2
FRANÇOIS	Nicolas	PRV 2
FRIZAC	Henri	PRV 2
GAFFIER	Aurélien	PRV 2
GAGER	Samuel	PRV 2
GAILLARD	Ronan	PRV 2
GAILLARD	Stéphane	PRV 2
GALLOIS	Lucas	PRV 2
GANAYE	Nicolas	PRV 2
GASTALDELLO	Vincent	PRV 2
GAUCHET	Christophe	PRV 2
GELIS	Loïc	PRV 2
GILLES	Mathieu	PRV 2
GIRAL	Adrien	PRV 2
GIRARD	Wilfried	PRV 2
GOERGEN	Mathieu	PRV 2
GRANGERET	Christophe	PRV 2
GROSSET	Yves	PRV 2
GUÉRIN	Gaylord	PRV 2
GUEZOU	Frédéric	PRV 2
GUIBERT	Xavier	PRV 2
GUIGUE	Richard	PRV 2
GUILLO	David	PRV 2
GUILLO	David	PRV 2
GUILLO	David	PRV 2
GUILLON	Julien	PRV 2
GUINARD	Stéphane	PRV 2
HAFFNER	Pascal	PRV 2
HAMONIC	Erwan	PRV 2
HERBAY	Cédric	PRV 2
HERBLOT	Teddy	PRV 2
HERVÉ	Corentin	PRV 2
HOUILLON	Benjamin	PRV 2
HUAULT	Jean-Pierre	PRV 2
HUOT	Clément	PRV 2
JADIN	Joffrey	PRV 2
JEGU	Pierre-Jean	PRV 2

JOB	Cédric	PRV 2
JOBBE-DUVAL	Jean	PRV 2
JOUILLE	Fabrice	PRV 2
KAAG	Yanneck	PRV 2
KENNEL	Pierre	PRV 2
KERMARREC	Erwan	PRV 2
L'HÔTE	Thibault	PRV 2
LABAUNE	Xavier	PRV 2
LACROUTS	Cyril	PRV 2
LAHITTE	Pierre	PRV 2
LAJOIE	Quentin	PRV 2
LALLEMAND	Philippe	PRV 2
LAMOUILLE	Clément	PRV 2
LANDES	Olivier	PRV 2
LAPIERRE	Yannick	PRV 2
LARMET	Christophe	PRV 2
LAUX	Alexis	PRV 2
LE BRETTON	Pierre	PRV 2
LE COZ	Yann	PRV 2
LE DROGO	Christophe	PRV 2
LE GALL	Sylvain	PRV 2
LE JEUNE	Geoffrey	PRV 2
LE MAGUER	Jean-Michel	PRV 2
LE MEUR	Christophe	PRV 2
LE MÛR	Mathieu	PRV 2
LE NADANT	Jean Marie	PRV 2
LE PAPE	Pierre	PRV 2
LE TALLEC	Corentin	PRV 2
LECOINTE	Grégory	PRV 2
LECOMTE	Vincent	PRV 2
LEDUC	Médéric	PRV 2
LEFRANÇOIS	Aymeric	PRV 2
LEMER	Jean-François	PRV 2
LERUSTE	David	PRV 2
LETERME	Stéphane	PRV 2
LETHUAIRE	Eric	PRV 2
LEVANT	Franck	PRV 2
LEVEUGLE	Médéric	PRV 2
LHERBIER	Brice	PRV 2
LINDEN	Nicolas	PRV 2
LOPEZ	Olivier	PRV 2
LUX	Nicolas	PRV 2
MALET	Fabien	PRV 2
MALOD	François	PRV 2
MANDERVELDE	Christophe	PRV 2
MARECHAL	Christophe	PRV 2
MARSOUK	Miraël	PRV 2
MARTIN	Julien	PRV 2
MARTY	Hugo	PRV 2
MARTY	Xavier	PRV 2

MARY	Laurent	PRV 2
MASSCHELIER	Emmanuel	PRV 2
MAU	Cyril	PRV 2
MAUBLANC DE BOISBOUCHER	Thibault	PRV 2
MEJEAN	Julien	PRV 2
MERCIER	Christophe	PRV 2
MERLEN	Alexandre	PRV 2
MESSIAEN	Benjamin	PRV 2
MICHEL	Christophe	PRV 2
MICOURAUD	Philippe	PRV 2
MISSAOUI	Bilel	PRV 2
MOINAUX	Thierry	PRV 2
MOLINEAU	Clément	PRV 2
MOUGENOT	Yannick	PRV 2
MOURA DE CASTRO	Victor	PRV 2
MULLER	Eric	PRV 2
MUNTANES	Michaël	PRV 2
MUSIAL	Christophe	PRV 2
NEIRINCKX	Eric	PRV 2
NICAUDIE	Olivier	PRV 2
NICOLE	Florent	PRV 2
NIMESKERN	Christophe	PRV 2
NOCK	Nicolas	PRV 2
NOËL	Claude	PRV 2
NOIROT	Frédéric	PRV 2
PAINDORGE	Arnaud	PRV 2
PANCRAZI	Axel	PRV 2
PASQUIER	Patrick	PRV 2
PAYEN	Martial	PRV 2
PECHOUTRE	Franck	PRV 2
PELAN	Jérémie	PRV 2
PÉLISSIER	Benjamin	PRV 2
PENEAUD	David	PRV 2
PEPLINSKI	Jérôme	PRV 2
PERDIGON	Arnaud	PRV 2
PEREZ	Mathieu	PRV 2
PÉRIA	Stéphane	PRV 2
PERRET DU CRAY	Alexandre	PRV 2
PERTHUÉ	Frédéric	PRV 2
PIFFRE	David	PRV 2
PIQUE	Alexandre	PRV 2
POIRAUD	Florian	PRV 2
PORRET-BLANC	Marc	PRV 2
POURCHER	Gilles	PRV 2
POUVALOUR	Nicolas	PRV 2
PRAUD	Arnaud	PRV 2
PROTEAU	Benjamin	PRV 2
PUCHOL	David	PRV 2
PUSSET	Guillaume	PRV 2
QUITARD	Sylvain	PRV 2

RAFFAULT	Léonard	PRV 2
REBERGUE	Pierre-Yves	PRV 2
REGERAT	Mathieu	PRV 2
REMY	Nicolas	PRV 2
REPAIN	Jean-Baptiste	PRV 2
RIVAL	Jérémie	PRV 2
ROCHOT	Nicolas	PRV 2
RODDE	Bruno	PRV 2
ROGER	Sylvain	PRV 2
ROHAT	David	PRV 2
ROLLET	Julien-Bénigne	PRV 2
ROSSI	Eric	PRV 2
ROULIN	Anthony	PRV 2
ROUSSARIE	Benoît	PRV 2
ROUSSEL	Eric	PRV 2
ROY	Clément	PRV 2
ROY	Léo	PRV 2
SABY	Pascal	PRV 2
SALMON	Benjamin	PRV 2
SAVAGE	Alexis	PRV 2
SCHEBATH	Julien	PRV 2
SCHOEN	Nicolas	PRV 2
SCHWAMBERGER	Théo	PRV 2
SIMON	Sébastien	PRV 2
SIMPLOT	Clément	AP 2
SKOWRONEK	Alexis	PRV 2
SONNTAG	Jérôme	PRV 2
SOULIER	Jean-Yves	PRV 2
SOULIGNAC	William	PRV 2
SOUPPER	Franck	PRV 2
SOYER	Jean Claude	PRV 2
TERLAUD	Guillaume	PRV 2
TERREC	Julien	PRV 2
TEXIER	Damien	PRV 2
THIERY	David	PRV 2
THOMAS	Hervé	PRV 2
THOMAS	Jean-Baptiste	PRV 2
THOMAS	Ludovic	PRV 2
THOMAS	Sébastien	PRV 2
THOMMEN	Arnaud	PRV 2
TOUEBA	Yannick	PRV 2
TRÉMEAU	Xavier	PRV 2
TRINQUANT	Frédéric	PRV 2
URRUTIA	Benjamin	PRV 2
VALENTIN	William	PRV 2
VALLADE	Jean-Marie	PRV 2
VERDIÈRE	Pascal	PRV 2
VERGÉ	Jérémie	PRV 2
VERGER	Pascal	PRV 2
VÊTU	David	PRV 2

VIDRGAR-JANAS	Thomas	PRV 2
VOYER	Philippe	PRV 2
WAUQUIER	Stéphane	PRV 2
WILDE	Eric	PRV 2
WOLF	Arnaud	PRV 2
WOLFF	Laurent	PRV 2
ZIOLKOWSKI	David	PRV 2
ZLAMANCZUK	Stéphane	PRV 2
Recherche des circonstances et causes d'incendie		
ABADIE	Franck	RCCI
ARPIN	Joël	RCCI
BARNAY	Jean-Luc	RCCI
CHALMANDRIER	Florent	RCCI
DIQUELLOU	Fabrice	RCCI
FADHUILE-CREPY	Antoine	RCCI
GAILLARD	Ronan	RCCI
GAILLARD	Stéphane	RCCI
LALLEMAND	Philippe	RCCI
LEVANT	Franck	RCCI
MOUGENOT	Yannick	RCCI
NICAUDIE	Olivier	RCCI
NOIROT	Frédéric	RCCI
PAINDORGE	Arnaud	RCCI
PAYEN	Martial	RCCI
PEPLINSKI	Jérôme	RCCI
PUCHOL	David	RCCI
ROGER	Sylvain	RCCI
SAVAGE	Alexis	RCCI
TEXIER	Damien	RCCI
TRÉMEAU	Xavier	RCCI
VERDIÈRE	Pascal	RCCI
VÊTU	David	RCCI
WAUQUIER	Stéphane	RCCI
WILDE	Eric	RCCI

Article 2

L'arrêté n°2023-00043 du 13 janvier 2023 fixant la liste annuelle d'aptitude du personnel apte à exercer dans le domaine de la prévention contre les risques d'incendie et de panique à Paris et dans les départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne pour l'année 2023 est abrogé, ainsi que toutes dispositions contraires au présent arrêté.

Article 3

Le général commandant la brigade de sapeurs-pompiers de Paris est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs des départements de Paris, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne.

Fait à Paris, le 5 février 2024

Pour le préfet de police,
La directrice de cabinet,
Magali CHARBONNEAU